



Assemblée générale

Distr. limitée
27 septembre 2021
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session
**Commission des questions politiques spéciales
et de la décolonisation (Quatrième Commission)**

Organisation des travaux

Note de la Présidente

1. Les questions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée générale qui ont été renvoyées pour examen à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) sont énumérées dans le document [A/C.4/76/1](#). Des renseignements généraux sur ces questions, y compris les références à la documentation correspondante, figurent dans la liste annotée ([A/76/100](#) et [A/76/100/Add.1](#))¹.
2. Aux termes de l'alinéa b) de l'article 99 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, chacune des grandes commissions adopte un programme de travail indiquant, si possible, la date retenue comme objectif pour l'achèvement de ses travaux, les dates approximatives de l'examen des questions et le nombre de séances à consacrer à chacune d'elles.
3. L'Assemblée générale a décidé que la soixante-seizième session serait suspendue le lundi 13 décembre 2021 et que, entre autres, la Commission devrait achever ses travaux au plus tard le vendredi 12 novembre 2021 (voir [A/76/250](#), par. 20 et 21).
4. En conséquence, la Commission pourra envisager d'adopter, à titre indicatif, les dates ci-après pour l'examen des diverses questions inscrites à son ordre du jour, étant entendu que ces dates pourront être revues périodiquement, si nécessaire. Compte tenu de la persistance des circonstances extraordinaires liées à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la Commission regroupera les questions de fond inscrites à son ordre du jour aux fins d'examen afin d'utiliser pleinement et efficacement les services de conférence qui lui ont été alloués, et ce, sans créer de précédent pour ses travaux lors des futures sessions de l'Assemblée générale. Ainsi qu'il est indiqué ci-après, les services de conférence ont alloué 18 séances en présentiel à la Commission et l'ont invitée instamment à faire tout ce qui est en son pouvoir pour achever ses travaux dans les délais impartis. La Commission ne pourrait modifier les dates de l'examen de telle ou telle question qu'à l'intérieur des dates et horaires indiqués ci-après.

¹ La liste définitive des questions à inscrire à l'ordre du jour adoptée par l'Assemblée générale figure dans le document [A/76/251](#).



Semaine du 27 septembre au 1^{er} octobre**Jeudi 30 septembre**

10 heures (en présentiel)	<p>Organisation des travaux</p> <p>Approbation du programme de travail</p> <p>Approbation du temps de parole imparti pour les interventions</p> <p>Constitution du groupe de travail plénier sur l'espace extra-atmosphérique</p> <p>Examen de l'aide-mémoire contenant les demandes d'intervention comme pétitionnaire sur la question des territoires non autonomes</p>
---------------------------	---

Semaine du 4 au 8 octobre**Lundi 4 octobre**

15 heures (en présentiel)	<p>Déclarations liminaires et séance de questions-réponses :</p> <p>Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (point 54)</p> <p>Déclarations liminaires et séance de questions-réponses :</p> <p>Pratiques et activités d'implantation israéliennes affectant les droits du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (point 55)</p> <p>Déclarations liminaires :</p> <p>Renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies (point 59)</p> <p>Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes (point 60)</p> <p>Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (point 61)</p> <p>Dispositifs offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes en matière d'études et de formation (point 62)</p> <p>Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (point 63)</p> <p>Approbation des demandes d'intervention comme pétitionnaire sur la question des territoires non autonomes</p>
---------------------------	---

Mercredi 6 octobre

10 heures (en présentiel)	<p>Examen des points relatifs à la décolonisation (<i>suite</i>) :</p> <p>Déclarations des représentants des territoires non autonomes et des pétitionnaires que la Commission a accepté d'entendre sur la question des territoires non autonomes</p>
---------------------------	---

Jeudi 7 octobre

15 heures (en présentiel)	Examen des points relatifs à la décolonisation (<i>suite</i>) :
---------------------------	---

Date/heure	Programme
	Déclarations des représentants des territoires non autonomes et des pétitionnaires que la Commission a accepté d'entendre sur la question des territoires non autonomes
Semaine du 11 au 15 octobre	
Lundi 11 octobre	
15 heures (en présentiel)	Examen des points relatifs à la décolonisation (<i>suite</i>) : Déclarations des représentants des territoires non autonomes et des pétitionnaires que la Commission a accepté d'entendre sur la question des territoires non autonomes
Mardi 12 octobre	
15 heures (en présentiel)	Examen des points relatifs à la décolonisation (<i>suite, si nécessaire</i>) : Déclarations des représentants des territoires non autonomes et des pétitionnaires que la Commission a accepté d'entendre sur la question des territoires non autonomes
Vendredi 15 octobre	
15 heures (modalités hybrides)	Déclaration liminaire et dialogue interactif : Université pour la paix (point 50) Déclarations liminaires et dialogue interactif : Questions relatives à l'information (point 58)
Semaine du 18 au 22 octobre	
Lundi 18 octobre	
15 heures (séance virtuelle)	Déclaration liminaire : Effets des rayonnements ionisants (point 52) Déclaration liminaire : Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (point 53) Déclarations liminaires et dialogue interactif : Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects (point 56)
Mardi 19 octobre	
15 heures (en présentiel)	Débat général portant sur plusieurs points de l'ordre du jour : Université pour la paix (point 50) Assistance à la lutte antimines (point 51) Effets des rayonnements ionisants (point 52) Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (point 53) Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (point 54)

Pratiques et activités d'implantation israéliennes affectant les droits du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (point 55)

Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects (point 56)

Étude d'ensemble des missions politiques spéciales (point 57)

Questions relatives à l'information (point 58)

Renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies (point 59)

Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes (point 60)

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (point 61)

Dispositifs offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes en matière d'études et de formation (point 62)

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (point 63)

Mercredi 20 octobre

15 heures (en présentiel)

Débat général sur les points 50 à 63 (*suite*)

18 heures

Clôture de la liste des orateur(trice)s pour le débat général sur les points 50 à 63

Vendredi 22 octobre

15 heures (en présentiel)

Débat général sur les points 50 à 63 (*fin*)

Semaine du 25 au 29 octobre

Lundi 25 octobre

10 heures (en présentiel)

Débat général sur les points 50 à 63 (*suite*)

Mercredi 27 octobre

10 heures (en présentiel)

Débat général sur les points 50 à 63 (*suite*)

Vendredi 29 octobre

18 heures

Date limite de dépôt des projets de texte concernant les points 50 à 63

Semaine du 1^{er} au 5 novembre

Lundi 1^{er} novembre

15 heures (en présentiel)

Débat général sur les points 50 à 63 (*suite*)

Mercredi 3 novembre

15 heures (en présentiel)

Débat général sur les points 50 à 63 (*suite*)

Semaine du 8 au 12 novembre

Lundi 8 novembre

15 heures (en présentiel)

Débat général sur les points 50 à 63 (*fin*)

Date/heure

Programme

Mardi 9 novembre

15 heures (en présentiel) Présentation des projets de texte et prise de décisions

Jeudi 11 novembre

10 heures (en présentiel) Décisions sur les projets de texte concernant tous les points de l'ordre du jour en suspens

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale (point 122)

Projet de programme de travail et de calendrier de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) pour la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale et examen des méthodes de travail

Planification des programmes (point 139)

Clôture des travaux de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) pour la partie principale de la session

5. Pour établir ce calendrier, la Présidente s'est fondée sur les considérations suivantes :

a) Les dispositions du présent document sont des mesures extraordinaires découlant de la persistance de la pandémie de COVID-19 et de ses conséquences sur les travaux de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions à la soixante-seizième session, et seraient donc approuvées par la Quatrième Commission à titre exceptionnel, étant entendu qu'elles ne constitueraient pas un précédent pour les travaux de cette dernière lors des futures sessions ;

b) Le point 123 (Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale) est renvoyé à toutes les grandes commissions à seule fin qu'elles en tiennent compte lorsqu'elles examineront leur programme de travail provisoire et prendront leur décision y relative ;

c) L'Assemblée renvoie le point 139 (Planification des programmes) à toutes les grandes commissions et l'examinera elle-même en séance plénière afin d'élargir le débat sur les rapports concernant l'évaluation, la planification, l'établissement des budgets et le suivi. Si l'Assemblée renvoie un rapport soumis au titre de ce point à la Quatrième Commission, celle-ci y reviendra.

6. Sous réserve que le projet d'organisation des travaux ci-dessus convienne à la Commission et afin de faciliter les travaux de celle-ci, la Présidente propose que la liste des orateur(trice)s pour les débats généraux sur les points 50 à 63 de l'ordre du jour soit close le mercredi 20 octobre, à 18 heures.

7. La Présidente appelle en outre l'attention des membres de la Commission sur les décisions de l'Assemblée générale concernant l'organisation de ses travaux, qui figurent aux sections II.B à III du document [A/76/250](#).

8. Les membres de la Commission sont également priés de garder à l'esprit la décision de l'Assemblée générale selon laquelle toutes les séances plénières et séances des grandes commissions tenues le matin et l'après-midi durant la soixante-quinzième session commencent à 10 heures et à 15 heures précises, respectivement. La Présidente appelle aussi l'attention des membres sur le fait que l'Assemblée a décidé que, durant la soixante-seizième session, les séances pourraient être déclarées

ouvertes et les débats commencer sans que le quorum prévu à l'article 108 du Règlement intérieur de l'Assemblée soit atteint (voir [A/76/250](#), par. 25 et 30).

9. Étant donné que la Commission ne pourra disposer que d'un nombre limité de séances, il est proposé de fixer à 10 minutes la durée maximale des déclarations, à l'exception de celles des porte-parole des groupes de délégations, dont la durée maximale sera fixée à 15 minutes. Le maintien de ces durées maximales tient compte de la méthode exceptionnelle proposée en vue de l'examen groupé des questions de fond inscrites à l'ordre du jour de la Commission, et vise à donner aux délégations suffisamment de temps pour faire la synthèse de leurs déclarations générales. La durée maximale des déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sera fixée à 5 minutes ou, exceptionnellement, à 3 minutes, pour la soixante-seizième session.

10. La liste des documents présentés au titre des divers points de l'ordre du jour renvoyés à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) figure dans le document [A/C.4/76/INF/1](#), qui sera mis à jour si nécessaire.
